



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES
AMBASSADE DE FRANCE EN UKRAÏNE

FICHE UKRAÏNE

I- Organisation de l'enseignement supérieur

- *Établissements d'enseignement supérieurs*

L'enseignement supérieur ukrainien comprend 854 établissements et plus de 1 000 filiales de ces établissements dans d'autres villes. On compte, parmi eux, 349 établissements de niveau 3-4¹ dont 243 établissements publics (228 établissements d'État et 15 établissements municipaux), parmi lesquels 113 sont de statut « national », label décerné par décret présidentiel. 20 des 30 Universités classiques² ont ce statut. Le MESJS (Ministère de l'Éducation et de la Science, de la Jeunesse et des Sports³) exerce sa tutelle sur la majorité de ces établissements.

En parallèle au système public d'enseignement, s'est développé un système d'enseignement supérieur alternatif dispensé dans des institutions privées : 106 établissements privés de niveau 3-4 proposent ainsi des formations supérieures, principalement en management, marketing, droit international et finance.

- *Population étudiante⁴*

On comptait en 2010-2011, **2,49 millions d'étudiants** inscrits dans le système d'enseignement supérieur public et privé, qui se répartissent de la façon suivante :

- 2,13 millions d'étudiants dans les établissements de niveaux 3 et 4 dont 1,25 millions d'étudiants de jour (« ochni »), 874 mille par correspondance (« zochni ») et 6 000 inscrits en cours du soir ;
- 361 500 étudiants dans les établissements de niveaux 1 et 2 dont 303 000 de jour, 56 000 par correspondance et 3 000 inscrits en cours du soir.

Ce nombre élevé (544 étudiants pour 10 000 habitants – 2^{ème} place mondiale après le Japon) s'explique d'une part par le fait que près de 40% des étudiants suivent des enseignements par correspondance et d'autre part par un phénomène de survalorisation des diplômes.

392 000 nouveaux étudiants sont entrés à l'université à la rentrée 2010.

- *Éléments budgétaires⁵*

En 2008, 2009 et 2010, le budget du Ministère de l'Éducation et de la Science a été consécutivement augmenté (en monnaie locale) de 43%, 68% et 12% passant de 7,76 milliards de hryvnias (ou UAH) en 2007, à 11,1 milliards UAH en 2008, 18,6 milliards UAH en 2009, et 21,2 milliards UAH en 2010. Compte tenu de la forte dévaluation qu'a connue la devise ukrainienne, cette évolution positive tout en étant réelle demeure plus limitée

¹ Depuis la Loi sur l'Éducation (1996), les établissements d'enseignement supérieur sont répartis selon différentes catégories : niveau 1 et 2 pour les établissements d'enseignement supérieur technique (technikum, collèges,...) ; niveau 3 pour les instituts et niveau 4 pour les universités et académies.

² En Ukraine, beaucoup d'Universités sont spécialisées: Université des transports, Université aéronautique, Université polytechnique, Université linguistique, Université agraire, Université économique..., les Universités classiques (ou universelles) ne le sont pas et proposent tous les types de spécialisation avec une orientation plus fondamentale.

³ Le Ministère de l'Éducation et de la Science a fusionné avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports à la faveur d'une importante réforme administrative lancée en décembre 2010.

⁴ Source : MESJS, 2011

⁵ Source : MESJS, 2011

en équivalent euros⁶: 1,12 milliards d'euros en 2007, 1,44 milliards d'euros en 2008, 1,7 milliards d'euros en 2009 et 2.01 milliards d'euros en 2010.

Ces augmentations se sont notamment traduites par une revalorisation des salaires et des bourses. Les salaires des enseignants ont ainsi été augmentés de 35% pour s'établir à 1 891 UAH mensuels (160 euros). Le montant des bourses allouées aux étudiants a également été revu à la hausse pour s'établir à 530 UAH par mois (40 euros) en 2009 et 520 (47 euros) en 2011.

A noter le statut particulier de l'Université Chevtchenko qui propose des salaires doubles à ceux des autres établissements. C'est également le cas, dans une moindre mesure de l'Université polytechnique de Kiev ou de l'Académie de droit Iaroslav-le-Sage de Kharkiv.

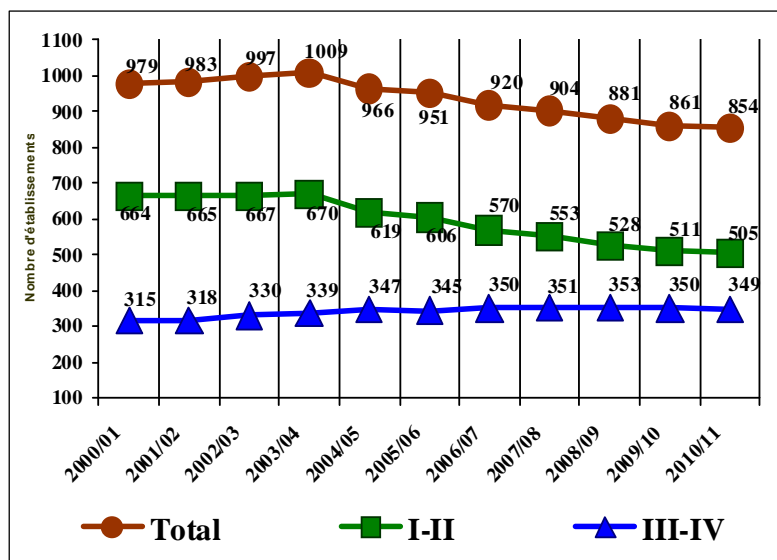
Le pays compte environ 96 000 universitaires⁷ et 92 380 chercheurs dont 16 617 docteurs et 4 582 docteurs habilités⁸ pour une population de 46 millions d'habitants. Les établissements d'enseignement supérieur de niveaux 3 et 4 comptent environ 160 mille enseignants⁹.

- *Priorités gouvernementales pour l'enseignement supérieur et la recherche :*

Les réformes initiées par le précédent gouvernement

Dans un rapport adressé au Président en mars 2008, le précédent Ministre de l'éducation et de la science, M. Vakartchouk avait annoncé sa volonté de **réduire le nombre d'établissements d'enseignement supérieur**, dont le surnombre, constatait-il, se faisait souvent au détriment de la qualité des enseignements (en particulier dans les filiales qui délivrent pourtant les diplômes de leur « maison-mère »). Plusieurs établissements se sont ainsi vus privés de leur licence depuis 2008.

Tableau 1 : évolutions du nombre d'établissements de niveaux 1-2 et 3-4 depuis 2000¹⁰



Par ailleurs, le précédent Ministre avait initié une démarche de **rationalisation de la tutelle des établissements d'enseignement supérieur**. Pas moins de 26 ministères et départements exercent en effet leur tutelle sur les établissements d'enseignement supérieur ukrainiens et seule la moitié des établissements de premier ordre (niveaux 3-4) ont une activité de recherche. M. Vakartchouk avait donc proposé que le MESJS exerce désormais la tutelle sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Des rapprochements entre établissements ont également été envisagés : le plus spectaculaire est intervenu avec la signature d'un accord de coopération entre les deux principaux établissements du pays, l'Université Chevtchenko de Kiev et l'Université nationale technique d'Ukraine « Institut polytechnique de Kiev ».

⁶ Cours moyen de la Banque centrale.

⁷ Source : Comité d'État des statistiques d'Ukraine (CES), 2008

⁸ CES, 2011

⁹ CES, 2008

¹⁰ MESJS, 2011

Autre axe important de la politique menée par le précédent gouvernement, **la généralisation** (intervenue à la rentrée 2009) **d'un examen national unique d'entrée** dans l'enseignement supérieur qui devait permettre d'harmoniser les conditions d'admission, de garantir le niveau de compétence des étudiants admis dans les universités, y compris en cours du soir et à distance, et de limiter enfin la corruption à l'entrée à l'université. Le recrutement devait échapper (du moins en partie) aux universités qui devaient respecter l'ordre de préférence des candidats, les résultats de cet examen étant opposables devant la justice.

Un nouveau projet de loi en préparation

Le gouvernement arrivé au pouvoir au printemps 2010 prépare un **important projet de loi sur l'enseignement supérieur** (censé remplacer la loi en vigueur du 17 janvier 2002). Celui-ci a déjà connu plusieurs variantes. L'ambition annoncée de ce projet de loi est double : 1) réformer le système d'enseignement supérieur « conformément aux exigences d'une économie socialement orientée » et 2) l'adapter aux exigences de l'espace européen de l'enseignement supérieur, l'Ukraine ayant rejoint le processus de Sorbonne-Bologne en mai 2005. (cf. **encadré ci-dessous**)

Projet de loi sur l'enseignement supérieur : contenu et débats

Ce projet de loi prévoit notamment :

- une **plus grande autonomie** des universités, mais seulement pour les plus importantes universités du pays ;
- une **réorganisation de l'enseignement supérieur** ayant pour objectif affiché de faire émerger des grandes universités capables d'être plus impliquées dans la recherche et plus visibles au niveau international et de réduire le nombre d'universités en suscitant des regroupements stratégiques.
La nouvelle organisation comprendrait ainsi 4 types d'établissement correspondant chacun à un nombre minimal d'étudiants et de spécialisations enseignées :
 - 1) université classique (10 000 étudiants – 8 domaines d'enseignement et 8 domaines de délivrance de titres scientifiques)
 - 2) université profilée ou de spécialité (6 000 étudiants – 4 domaines d'enseignement et 3 domaines de délivrance de titres scientifiques)
 - 3) académie (3 000 étudiants – 1-2 domaines d'enseignement et 2 domaines de délivrance de titres scientifiques)
 - 4) collège (1 000 étudiants – ne délivre pas de diplôme au-delà du Bakalavr) et collège professionnel (au moins 500 élèves – ne délivre qu'un diplôme de jeune professionnel).
Un statut d'université de recherche¹¹ pourrait être octroyé aux meilleures universités sur le modèle de ce qui s'est fait en Russie.
- une **réorganisation des cycles d'études** pour rendre compatible le système ukrainien avec le découpage européen ce qui se traduirait par la mise en place d'un découpage en 5 niveaux : 1) «spécialiste junior» (bac+2) 2) Bakalavr (bac+3 ou 4 ans) 3) Magistr (Bac+1,5 ou 2 ans) 4) Docteur es philosophie (4 ans après un Master remplaçant le diplôme traditionnel de *Kandidat Nauk* (candidat es sciences) mais sans modification apparente de l'organisation des études de doctorat) 5) Docteur es Sciences (3 ans après un diplôme de Doctorat, comparable à l'habilitation à diriger des recherches à ceci près qu'il s'agit d'un diplôme) ;
- le possible recours, dans le cadre de programmes de formation et de recherche, à **d'autres langues** que l'ukrainien ;
- de rendre possible le recrutement de **professeurs étrangers** ;
- de confirmer le rôle central du test d'évaluation unique d'entrée à l'université dont l'importance serait néanmoins pondérée par la prise en compte des résultats de fin d'études secondaires et la possibilité pour les universités de faire passer un examen complémentaire ;
- un transfert de compétence du Cabinet des Ministres au MESJS pour l'établissement de la liste des spécialisations dispensées, en concertation avec les autres « organes de l'exécutif » et les « unions d'employeurs ».

Le projet de loi du Ministère fait l'objet de critiques ; des mobilisations étudiantes ont été organisées au moment de la discussion du projet au Parlement, portant en particulier sur les aspects suivants :

¹¹ Le précédent gouvernement avait déjà créé un statut d'Université de recherche octroyé pour 5 ans aux universités les plus impliquées dans la recherche. Sept universités avaient reçu ce label : l'Université polytechnique de Kiev, l'Université T. Chevtchenko de Kiev, l'Académie Mohyla de Kiev, l'Université polytechnique de Lviv, l'Université Ivan Franko de Lviv, l'Académie juridique Iaroslav-le-Sage de Kharkiv et l'Académie d'Ostroh. Il semblerait toutefois que ce statut accordé en fin de mandat n'ait pas été repris par l'actuel gouvernement et n'ait donc donné lieu à aucun avantage particulier pour ces Universités.

- modalités de réorganisation de l'enseignement supérieur ;
- l'ampleur de l'autonomie ;
- le découpage des études et la réorganisation du doctorat ;
- les modalités d'admission à l'université.

Le lancement d'un programme de bourses du gouvernement ukrainien

En mai 2011, le gouvernement ukrainien a lancé un programme de bourses de stage, sur concours, dans des établissements étrangers à destination des étudiants de Master, des doctorants et des enseignants des Universités ukrainiennes.

Ce concours était fondé sur les critères suivants :

- les domaines de spécialisation éligibles (car considérés comme prioritaires) : bio- et nano-technologies, microélectronique, technologies membraniques et quantiques, photonique, biomécanique, micro-mécanique, électronique physique et biomédicale, informations de l'information et de la communication (liaison satellite, informatique quantique, intelligence artificielle, science des systèmes et cybernétique), énergie et efficacité énergétique, exploitation raisonnée des ressources naturelles, nouveaux matériaux (appliqués aux recherches cosmiques notamment), photo-techniques et sources de lumière, technologies de calculs, techniques aéronautiques et spatiales, chimie et chimie appliquée, architecture et construction, transport et infrastructures de transport, droit international ;
- les établissements étrangers d'accueil éligibles dont la liste a été établie par le Ministère sans concertation avec ses partenaires étrangers.

Cette première édition du concours, organisée dans des délais très courts, donne un rôle central aux autorités des Universités qui doivent recommander chaque candidat. Peu de candidatures ont été reçues et les conditions d'éligibilité (établissements d'accueil notamment) ont été assouplies.

Au total, seuls 9 étudiants, 16 doctorants et 17 jeunes chercheurs, soit 42 boursiers ont bénéficié de ce programme parmi lesquels 9 devraient se rendre en France et 11 en Allemagne. Ce chiffre est très loin des ambitions affichées initialement (jusque 100 personnes pour chaque catégorie).

II- Organisation des études et enseignements dispensés

- *Situation du LMD*

Le LMD correspond en Ukraine à la nomenclature *Bakalavr / Magistratura (ou Spetsialist) / Kandidatura*.

A noter toutefois que :

- la durée du premier cycle est de 4 ans,
- pour un certain nombre de formations apparentées à des niveaux intermédiaires entre le technicien supérieur et l'ingénieur, le diplôme de *spécialiste* (bac+ 5-5,5), qui devrait disparaître, coexiste toujours avec celui de *Magistr* (bac + 5,5-6),
- qu'il existe également un diplôme de *spécialiste junior* (« molodchyy spetsialist ») à cheval sur le secondaire et le supérieur et correspondant à un diplôme de formation supérieure dite « incomplète » équivalent à un BAC+2-3 comparable à un BTS,
- la durée du second cycle varie d'une Université à l'autre de 1 à 2 ans.

A la rentrée 2009-2010, les étudiants de 1^{er} et 2nd cycle se répartissaient de la façon suivante : 42% étudiants préparaient un diplôme de Bakalavr, 30% un diplôme de Spécialiste, 9% un diplôme de Magistr et 19% un diplôme de Spécialiste junior.

Dans les plus grandes universités, un mécanisme de sélection s'est mis en place entre le niveau B et M. Il y a peu, la sélection n'intervenait en effet qu'à deux étapes, à l'entrée à l'Université et pour une admission éventuelle en doctorat. Cependant, il est inconcevable pour la majorité des jeunes diplômés de se placer sur le marché du travail avec un diplôme de niveau B.

- *Mode d'admission dans l'enseignement supérieur*

Les modalités d'admission dans l'enseignement supérieur ont considérablement évolué en Ukraine au cours des dernières années avec, notamment, la généralisation en 2009 d'un test national indépendant et unique d'admission dans le supérieur pour toutes les disciplines et tous les établissements.

L'élaboration et l'organisation de ce test est prise en charge par le Centre ukrainien d'évaluation de la qualité de l'enseignement (www.testportal.gov.ua) créé, à cet effet, par un décret présidentiel de 2005.

Les modalités pratiques d'admission évoluent encore d'une année sur l'autre et sont un des points discutés dans le projet de loi sur l'enseignement supérieur en cours d'élaboration.

Pour la campagne 2011-2012¹², les modalités arrêtées étaient les suivantes :

- l'admission dans le supérieur est organisée sous la forme d'un concours qui prend en compte les éléments suivants :

- la moyenne obtenue à l'attestation de fin d'études secondaires (sur 200) ;
- les résultats obtenus au test unique (sur 600) ;
- les bonus éventuels obtenus par l'étudiant à l'occasion d'olympiades ou de concours (jusque 50 points) ou pour avoir suivi des cours préparatoires dans un établissement (jusque 20 points valables seulement pour le seul établissement où ont été suivis ces cours).

- Chaque candidat pouvait postuler dans 5 établissements au plus et pour 3 spécialités au plus dans chacun d'entre eux. En 2011, pour la première fois, les candidats étaient autorisés à présenter aux Universités leurs candidatures en ligne.

- *Organisation du test indépendant unique d'admission dans le supérieur*

Les candidats doivent passer 3 matières.

La matière « langue et littérature ukrainiennes » est obligatoire pour tous.

Le choix des deux autres matières dépend du choix de spécialisation(s) de l'étudiant, le Ministère établissant pour chaque spécialisation une ou deux matières obligatoires avec, parfois, le choix entre deux disciplines.

Chacune des épreuves est notée sur 200 points et un minimum de 124 points de moyenne dans les disciplines requises par la spécialité demandée est exigé pour pouvoir postuler à l'Université (mais certains établissements peuvent exiger un score plus élevé).

Les épreuves consistent à la fois en des questions/réponses, des QCM et des épreuves rédactionnelles (type essai).

Dans certaines spécialisations (art, architecture, éducation physique, journalisme), les tests sont complétés par un travail dit de création (obligatoire).

- *Droits d'inscription*

Coexistent en Ukraine deux catégories d'étudiants, ceux qui sont admis sur le quota des places dites « sur budget » (prises en charge par l'Etat) qui ne paient pas leur scolarité et ceux qui paient leur scolarité et rentrent « sur contrat ». La répartition des places sur budget par disciplines et par établissements relève de la compétence du MESJS et constitue un levier de pression non négligeable sur ces derniers comme en témoignent les polémiques ayant eu cours en 2011 autour de la réduction importante (entre 30 et 40%) du nombre de places sur budget.

Dans le cas d'une scolarité payante (dite « sur contrat »), les droits d'inscription sont très variables d'un établissement à l'autre et d'une spécialisation à l'autre également, entre 100 et 1 000 euros en premier cycle, environ le double en second cycle. L'introduction d'un test unique d'admission dans le supérieur avait notamment pour objectif d'exercer un filtre *a minima* sur les admissions « sur contrat », les candidats n'obtenant pas la note minimale au test ne pouvant désormais y prétendre.

- *Situation des études doctorales*

On comptait, fin 2010, un peu moins de 35 000 doctorants.

Il convient de distinguer deux étapes dans l'organisation des études doctorales, celle de la rédaction et de la soutenance de thèse qui relève très largement de la compétence des Universités et laboratoires de l'Académie

¹² décret du Ministre de l'Éducation et de la Science du 19 octobre 2010

des sciences (et de leurs Conseils scientifiques), et celle de la validation et de l'octroi du diplôme placée, jusqu'à il y a peu, sous l'autorité de la VAK (*Visha attestatsiona Komissia*), « Haute commission d'attestation des thèses ». Cette dernière a été supprimée par un décret du Président Ianoukovitch en décembre 2010 pour être intégrée au MESJS. Désormais, un département dit « d'attestation des cadres » du Ministère gère le traitement administratif ; un conseil d'expertise émet un avis sur la qualité scientifique de la thèse soutenue ; un collège d'attestation délivre effectivement le diplôme.

Le **grade de *kandidat nauk* a été reconnu équivalent au doctorat** dans le cadre d'un accord intergouvernemental signé en 2006. Le **grade *doktor nauk* n'a pas d'équivalent en France**. Il peut toutefois être **comparé à l'habilitation** à diriger les recherches (dont il partage la finalité).

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur envisage de substituer le grade de PhD à celui de *kandidat nauk*, grade qui pourrait alors être octroyé par les universités et académies dites nationales.

Un projet pilote de mise en place d'écoles doctorales est d'ores et déjà porté par un consortium de 8 universités autonomes (dont l'Académie Mohyla de Kiev et l'Université Ivan Franko de Lviv). L'Académie Mohyla de Kiev propose ainsi depuis la rentrée 2008, des programmes doctoraux thématiques, interdisciplinaires et développés en partenariat avec des universités étrangères (qui délivrent le diplôme). L'un d'entre eux, en littérature et philosophie, a été mis en place en partenariat avec l'Université Paris 12.

- *Situation particulière à signaler*

Le bloc primaire – secondaire est passé en 2001 de 11 à 12 ans. **L'année 2012 devait donc être une année blanche** (sans recrutement en première année à l'université), mais le nouveau gouvernement est revenu sur cette réforme et a rétabli, en 2010, la durée de 11 ans, ne manquant pas de désorganiser les programmes scolaires.

L'Ukraine est l'un des derniers pays d'Europe continentale à avoir rejoint le processus de Bologne (mai 2005). La transition se poursuit : mise en place des modules ECTS (European Credits Transfer System) et généralisation du découpage *Bakalavr / Magistr / Kandidat*.

Malgré une tradition académique très exigeante, le niveau des écoles et des universités demeure hétérogène, essentiellement du fait de la faible attractivité du métier d'enseignant.

La coexistence de deux concours d'entrée à l'université, l'un donnant accès à des études gratuites, l'autre à des études payantes, se traduit par des disparités de niveau qui peuvent être importantes dans certains établissements. **Les étudiants payants contribuent en moyenne** (mais les écarts sont importants d'une discipline à l'autre ou d'un établissement à l'autre) **à 50% du budget des établissements ukrainiens**.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

L'Ukraine présente les atouts suivants :

- la taille du pays (600 000 km² et 46 millions d'habitants), sa proximité relative avec la France (3h d'avion entre Paris et Kiev), l'importance de sa population étudiante (2,3 millions d'étudiants), mais aussi l'absence de régime de visa pour les ressortissants de l'Union européenne qui s'y rendent pour des courts séjours ;
- un bon, voire très bon niveau général de formation théorique de ses étudiants, en particulier dans les sciences dites exactes, adossé sur une véritable tradition scientifique (l'Ukraine était un des plus importantes centres de recherche de l'Union soviétique en particulier en chimie, physique (nucléaire notamment), mathématiques, aéronautique, biologie) ;
- une réelle volonté d'ouverture de nombreux établissements, dès lors que l'optique adoptée est une optique de véritable partenariat et non de simple recrutement.

Il convient néanmoins d'évoquer également certaines difficultés :

- sur le plan conjoncturel, la crise financière internationale de 2008-09 qui a très durement touché l'économie ukrainienne (chute de 15% du PIB pour la seule année 2009, dévalorisation de 40% de la monnaie locale) qui affecte très sensiblement les capacités de (co)financement des établissements ukrainiens, en particulier pour ce qui est de la coopération internationale;
- sur un plan plus structurel :

- les capacités administratives du ministère,
- le manque de visibilité des établissements d'enseignement supérieur ukrainiens : peu de sites et bases de données en anglais (ou en français), faible intégration dans les grands consortia européens, ...
- le vieillissement du corps professoral qui tient à la fois à l'absence d'obligation de départ à la retraite (et possibilité de cumul de la retraite avec un traitement de professeur) qui limite les possibilités d'ascension professionnelle des jeunes professeurs et au bas niveau de rémunération.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

- *Masters en partenariat franco-ukrainien (sélectionnés en octobre 2010 ; lancés à la rentrée 2011)*

L'Ambassade de France en Ukraine, les ministères français de l'Enseignement supérieur et de la recherche et des Affaires étrangères et européennes pour la partie française, le MESJS pour la partie ukrainienne, ont lancé, en mai 2010, un appel à projets visant la mise en place et/ou le développement de « Masters en partenariat franco-ukrainien » avec, pour ambition, de contribuer à dynamiser, structurer et développer les partenariats universitaires entre nos deux pays.

5 projets ont été sélectionnés :

- Université de Cergy-Pontoise / Université nationale technique de Donetsk: « Master en Ingénierie des Systèmes Intelligents et Modélisation (ISIM) - Spécialité : Systèmes Intelligents et Communicants (SIC) - Parcours : Intelligence Artificielle et Robotique » ;
- Université du Maine / Université nationale technique « Institut polytechnique de Kiev »: « Master Sciences et technologies – Mention: physique – spécialité: ingénierie optique et photonique » ;
- Université de Nice Sophia-Antipolis / Université nationale V. N. Karazine de Kharkiv: « Master en Sciences, Technologie, Santé – mention: informatique – spécialité: fondements et ingénierie » ;
- Université de Strasbourg / Université nationale de Kiev T. Chevtchenko: « Master en physique – spécialités: matière condensée et nanophysique (MCN) et Instrumentation et méthodes d'analyse physico-chimiques (IMAPC) » ;
- Université Lumière Lyon 2 / Université nationale d'économie de Kharkiv: Dédoublé du « Master en informatique décisionnelle et statistique pour le management » (cf. filière francophone) avec la mise en place d'un « Master en Management des activités informatiques – spécialisations : Informatique de gestion et Management des systèmes décisionnels ».

Ces projets sont soutenus pour la période 2010-12 (subvention et mise à disposition de bourses de mobilités étudiantes, enseignantes et administratives).

- *Autres filières doubles diplômes (comportant des enseignements délocalisés)*

- Université d'économie et de commerce / IUP Management et Gestion – Université d'Auvergne Clermont 1

Nombre d'étudiants inscrits en 2010-11 : 307 (cf. détail ci-dessous)

Année	Kiev	Vinnitsia	Tchernivtsi	Kharkiv	TOTAL
1 ^{ère} année	35	25	10	31	101
2 ^{ème} année	39	18	10	17	84
3 ^{ème} année	30	14	10	6	60
4 ^{ème} année	18	5	3	9	35
5 ^{ème} année	17	8	2	-	27
TOTAL	139	70	35	63	307

- Université d'économie de Kharkiv / Université Lyon 2 Lumière (Master / Magister « Informatique et statistiques pour l'entrepreneuriat)

Nombre d'étudiants inscrits en 2010-11 : 45

25 en 1^{ère} année / 20 en 2^{ème} année

A noter l'ouverture, à la rentrée 2011, d'une filière en tourisme toujours avec l'Université de Lyon 3.

- *Filières proposant des enseignements de spécialité en français sans diplomation française*

- Université technique de Donetsk – Département de français des sciences et techniques (programmes de Master (6 ans) et Spécialiste (5 ans))

Nombre d'étudiants inscrits en 2011-2012 : 245

25 en 1^{ère} année / 62 en 2^{ème} année / 55 en 3^{ème} année / 49 en 4^{ème} année / 42 en 5^{ème} année (Spécialiste et Master) / 12 en 6^{ème} année (Master)

A noter un accord de double diplôme avec le réseau « n+i » et des négociations en cours avec l'Institut national polytechnique de Lorraine et un master en partenariat en « Systèmes intelligents, communicants et robotique » avec les Universités de Cergy-Pontoise et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines ouvert à la rentrée 2011.

- Académie de génie civil de Dnipropetrovsk (programmes de Magister en architecture et en génie civil)

Nombre d'étudiants inscrits en 2010-2011 : 359

86 en 1^{ère} année / 81 en 2^{ème} année / 71 en 3^{ème} année / 63 en 4^{ème} année / 48 en 5^{ème} année / 10 en 6^{ème} année

A noter des partenariats avec l'INSA de Lyon (génie civil), l'INSA de Strasbourg (architecture), l'Université de Strasbourg et Polytech Orléans.

- *Établissements impliqués sur des programmes européens avec l'Ukraine*
 - programme Tempus

2 établissements français, l'Université d'Auvergne-Clermont 1 (projet Modernisation et développement de cours professionnalisés - MODEP, 2009-11) et le CNAM Pays-de-Loire (interopérabilité des transports ferroviaires, 2009-2011), coordonnent des projets Tempus dans lesquels l'Ukraine est impliquée.

- programme Erasmus-Mundus, action 2

L'Université de Bordeaux 1 était jusqu'à 2011, la seule Université française représentée dans le consortium européen concerné par le lot géographique « Ukraine, Biélorussie, Moldavie ». Pour l'Ukraine, 7 établissements étaient éligibles à ce programme.

A l'automne 2011, 3 des 4 consortia sélectionnés impliquent des établissements français :

- l'École centrale de Nantes participe au consortium européen d'Universités techniques / écoles d'ingénieurs « Ewent »¹³ piloté par l'Université technique de Varsovie et qui implique 7 universités ukrainiennes : les Universités polytechniques de Kharkiv, Kiev, Lviv et Odessa, les Universités techniques de Donetsk et du Donbass, l'Université d'aviation de Kiev et l'Université aéronautique de Kharkiv ;

- l'Université de Bordeaux 1 participe au Consortium « BMU-MID »¹⁴ (Mobilité en faveur de l'innovation et du développement) piloté par l'Université de Turku et qui implique 6 Universités ukrainiennes : les Universités Oles Honchar de Dnipropetrovsk, Ivan Franko de Lviv, Vassyl Karazine de Kharkiv, I. I. Metchnikov d'Odessa, Taras Chevtchenko de Kiev et Tauride V. I. Vernadsky de Simferopol ;

- l'Université Montpellier 2 participe enfin au Consortium « EMERGE »¹⁵ piloté par l'Université Alexandru Ioan Cuza University de Iași et qui implique 4 Universités ukrainiennes : l'Université Iouri Fedkovytch de Tchernivtsi, l'Université pédagogique Mykhailo Dragomanov de Kiev, l'Académie Mohyla de Kiev et l'Institut polytechnique de Kiev.

- *Partenariats « significatifs » / partenaires actifs*
 - Parmi les **établissements français** les plus actifs en Ukraine (liste non exhaustive – outre les filières et les programmes européens) :
 - l'Université du Maine = accords de double diplôme avec l'Université polytechnique de Kiev (chimie), l'Université nationale de Dnipropetrovsk (économie et gestion), l'Université de chimie de Dnipropetrovsk et l'Université de Zaporijjia (physique et biologie) qui bénéficient à une dizaine d'étudiants de M1 et M2 par an ;
 - l'Université de Toulouse Paul-Sabatier = partenariat avec l'Université Chevtchenko de Kiev dans le domaine de la chimie qui associe une coopération scientifique d'excellence (GDR CNRS), plusieurs thèses en cotutelle et l'admission en M2 à Toulouse de plusieurs étudiants chaque année ;
 - l'Université de Paris Sud = plusieurs partenaires à Kharkiv en physique des particules et physique nucléaire, organisation d'une école d'été et d'une Université d'hiver, missions d'enseignement, recrutement récurrent d'étudiants en M2 ;

¹³ <http://ewent.meil.pw.edu.pl/%20>

¹⁴ <http://www.utu.fi/sivustot/bmu-mid/project/partnership/>

¹⁵ <http://emerge.uaic.ro/general-information/about-the-project/>

- l'Université de Nice–Sophia-Antipolis = accords avec l'Université Tauride de Simferopol (et l'Université d'économie de Ternopil en économie et gestion et, anciennement avec l'Université Metchnikov d'Odessa (Licence délocalisée)), mise en place de programmes délocalisés de licence et Master en partenariat avec l'Université d'économie V. Hetman de Kiev ;
- l'Université Paris Est = accords entre l'IUT et la faculté de cybernétique de l'Université T. Chevtchenko, partenaire référent du programme doctoral en littérature et philosophie de l'Académie Mohyla de Kiev ;
- le réseau n+i = nombreux accords avec des établissements ukrainiens (Université technique de Donetsk, Université de radio-électronique de Kharkiv, Université T. Chevtchenko de Kiev, Université polytechnique de Kharkov, Université polytechnique de Kiev, Académie de génie civil et d'architecture de Dnipropetrovsk, Université technique de Ternopil), mais ceux-ci ne génèrent pour le moment que des flux très limités d'étudiants, faute de financement ;
- l'École d'architecture de Marseille = partenariat avec l'Académie d'Etat de Construction et d'Architecture d'Odessa, quelques enseignements délocalisés, accueil d'étudiants ukrainiens à Marseille ;
- mais aussi l'Université de Cergy, l'Université de Nancy, les Universités de Montpellier 2 et 3, l'Université de Grenoble 2, l'Université de Paris 6, l'Université de Saint-Quentin en Yvelines, l'École polytechnique, l'École centrale de Lyon, l'INSA de Rennes (Réseau Formation et recherche), SupAgro Dijon, ESCP-Europe (accord de recrutement), l'EHESS (nombreuses cotutelles), l'ENS Ulm, l'INALCO... (liste non exhaustive d'établissements ayant des accords actifs).
 - Parmi les **Universités ukrainiennes**, les plus actives avec la France sont :
 - à Kiev : l'Université polytechnique (KPI), l'Université T. Chevtchenko, l'Académie Mohyla, l'Université d'économie et de commerce, l'Université d'économie V. Hetman, l'Université des sciences de la vie et de l'environnement ;
 - à Kharkiv : l'Université d'économie, l'Université polytechnique, l'Université V. Karazine, l'Académie de gestion municipale, l'Université radio-électronique, l'Université aéronautique ;
 - à Dnipropetrovsk : l'Académie de génie civil et d'architecture, l'Université O. Honchara, l'Université de chimie, l'Université des transports ferroviaires, l'Académie nationale de Métallurgie ;
 - à Donetsk : l'Université technique, l'Université nationale ;
 - à Lviv : l'Université polytechnique, l'Université I. Franko, l'Université catholique ;
 - à Odessa : l'Académie de génie civil et d'architecture, l'Université I. Metchnikov, l'Université des technologies alimentaires ;
 - et : l'Université tauride V. Vernadsky de Simferopol, l'Université technique de Ternopil, l'Université des sciences humaines de Rivne, les Universités technique et nationale de Zaporijjia, l'Université V. Dahl de Louhansk, l'Université agraire de Bila Tserkva, l'Université technique de Kirovograd, l'Université I. Fedkovitch de Tchernivsty.
- *Cursus soutenus par le Poste* :
 - 5 Masters en partenariat franco-ukrainien sélectionnés en 2010 (financement de 3 ans - cf. plus haut) ;
 - Mise à disposition de lecteurs de français au sein des filières francophones (Dnipropetrovsk, Donetsk, Kharkiv et Kiev) ;
 - Accords de cofinancement de bourses de thèse en cotutelle et de Master avec les Universités de Toulouse 3, de Strasbourg et de Paris 11 ;
 - Actions de soutien linguistique (rénovation de l'enseignement du français, mise à disposition de lecteur) aux universités développant d'importants partenariats : Université Chevtchenko de Kiev en chimie,

Université polytechnique de Kiev en informatique, mathématiques appliquées, économie et chimie, Université d'économie de Kiev, Université de Zaporijjia en physique et biologie.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur
b) d'autres pays, notamment européens

Un premier indicateur de la densité des échanges est illustré par la cartographie des pays d'accueil des étudiants ukrainiens (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 2 : Principaux pays d'accueil des étudiants ukrainiens¹⁶

	Pays	2005	2006	2007	2008	2009
1	Russie	6 922	6 802	7 186	12 101	...
2	Allemagne	8 455	6 889	6 870	6 436	6 437
3	Pologne	2 470	2 482	2 672	2 877	...
4	Etats-Unis	1 912	1 869	1 729	1 716	1 688
5	France	1 066	1 194	1 259	1 307	1 334
6	République tchèque	603	685	774	907	1 086
7	Hongrie	1 294	1 333	1 475	1 372	1 033
8	Italie	303	465	615	737	...
9	Autriche	...	432	543	707	760,5
10	Royaume-Uni	524	490	495	495	535
11	Espagne	32	63	89	263	366
12	Moldova	1	512	439	366	279
13	Bulgarie	379	315	316	285	278
14	Belarus	-	-	-	262	...
15	Suisse	214	214	236	220	240
16	Norvège	105	118	155	203	241
17	Suède	5	12	5	120	196
18	Turquie	276	241	219	183	...
19	Chypre	50	35	53	105	153
20	Roumanie	605	344	275	379	145
21	Finlande	111	...	114	115	114

Outre les établissements supérieurs russes qui ont maintenu des relations étroites avec les établissements ukrainiens, les établissements allemands et polonais semblent les plus présents en Ukraine appuyés par des politiques gouvernementales très actives. L'Allemagne propose, via le DAAD, plusieurs centaines de bourses par an pour des séjours d'étude ou de recherche. La Pologne octroie également plusieurs centaines de bourses chaque année et accueillait près de 2 900 étudiants ukrainiens en 2008. Ces deux pays ont également développé, en Ukraine, un réseau de lecteurs très dense (comparé à celui de la France qui se positionne néanmoins plutôt bien avec une augmentation régulière du flux d'étudiants depuis 2005). Le bon positionnement des États-Unis s'explique à la fois par l'attractivité générale des États-Unis, par l'activité du programme Fulbright (l'un des rares à permettre également à des enseignants américains de venir enseigner en Ukraine) qui fonctionne depuis 20 ans en Ukraine et par l'importance de la diaspora ukrainienne aux États-Unis.

On notera également le bon positionnement des pays frontaliers de l'Ukraine (outre la Pologne, la République Tchèque et la Hongrie).

Autre indicateur intéressant, à tout le moins au niveau européen, parmi les 9 projets Tempus recommandés en 2011 avec l'Ukraine (sur un total de 63 projets), l'Espagne, la Grande-Bretagne se sont positionnés sur 4 projets, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède l'étaient sur 3 (mais la France ne coordonne aucun des projets auxquels elles participent). Cet indicateur est toutefois à relativiser car il témoigne bien souvent plus de la professionnalisation des établissements dans le montage de projets européens que de leur intérêt pour le pays considéré.

¹⁶ données UNESCO, classement combiné à partir des chiffres disponibles les plus récents

La mobilité entrante est comparable, dans son ampleur, mais très différente dans ses logiques (à la fois historique et commerciale) et dans sa provenance, de la mobilité sortante. Près de 36 000 étudiants étrangers poursuivaient leurs études en Ukraine en 2009 selon l'UNESCO, venant principalement (cf. tableau) d'Asie, de Russie, du Moyen-Orient et d'Afrique, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord n'étant pour ainsi dire pas représentées.

Tableau 3 : Principaux pays d'origine des étudiants étrangers en Ukraine¹⁷

	Pays	2005	2006	2007	2008	2009
1	Chine	4 113	4 469	4 553	4695	5031
2	Russie	3 673	4 362	4 534	4 734	4 717
3	Jordanie	1 352	1 459	1 660	2 215	2 203
4	Inde	957	1 170	1 466	1 785	2 180
5	Tukménistan	784	998	1 056	1 136	1817
6	Iran	1 230	1 552	1 845	1 780	1 789
7	Syrie	1 549	2 256	1 933	1 809	1 671
8	Moldova	1 097	1 063	1 111	1 038	1 297
9	Malaisie	1 338	1 684	1 596	1 563	1 296
10	Turquie	269	421	633	856	1024
11	Maroc	679	632	671	799	833
12	Tunisie	585	624	568	611	616
13	Liban	536	555	500	531	512
14	Viet Nam	666	705	627	657	496
15	Pakistan	169	180	181	222	313
	Total	23 259	26 623	29 614	32 573	35780

V- Orientations à donner à la coopération universitaire franco-ukrainienne

- *La coopération scientifique et universitaire et son dispositif :*

La coopération universitaire et scientifique est gérée par un Attaché de coopération scientifique et universitaire hébergé, depuis septembre 2009, par l'Institut Français d'Ukraine (IFU).

L'espace CampusFrance Ukraine est hébergé par l'Université nationale « Institut polytechnique de Kiev ».

A noter enfin, l'existence, au sein de l'Université T. Chevtchenko, d'un bureau de la coopération pour le français dans le supérieur qui héberge notamment les 2 lecteurs français en poste à Kiev (sous la responsabilité de l'ACPF), lesquels interviennent notamment au sein de cette Université.

- *Objectifs stratégiques et principes d'action :*

Les objectifs stratégiques ainsi que les principes d'action de ce poste en matière de coopération universitaire et scientifique.

- 1) Renforcer le rayonnement international des établissements d'enseignement et de recherche français en :
 - orientant les établissements français dans leur recherche de partenaires ukrainiens,
 - soutenant la mise en place de partenariats d'excellence avec les meilleurs établissements ukrainiens et en favorisant les coopérations intégrées (formation/recherche),
 - appuyant et valorisant les projets de coopération scientifique, de préférence dans les domaines d'excellence français et impliquant des jeunes chercheurs,
 - renforçant l'implication des établissements français dans les programmes européens, notamment dans le programme Tempus.

¹⁷ Source : données UNESCO

- 2) Former les futurs partenaires et interlocuteurs ukrainiens en :
 - assurant la promotion de l'enseignement supérieur français auprès des étudiants ukrainiens,
 - finançant la mobilité des meilleurs étudiants,
 - contribuant à la constitution d'un véritable réseau des jeunes professionnels francophones au travers de l'Association ukrainienne des diplômés de l'enseignement supérieur français (AUDESF).
 - 3) Accompagner les entreprises françaises dans leur développement international en :
 - contribuant à la formation de cadres ukrainiens francophones et/ou familiers sur les façons de travailler et les modes de raisonnement français,
 - facilitant la mise en relation des entreprises avec le réseau des anciens boursiers et diplômés,
 - valorisant le potentiel Recherche et Développement (R&D) de l'Ukraine au service des entreprises.
- *Politique de l'Ambassade de France en matière de coopération universitaire*

Deux principes fondamentaux guident les actions conduites par l'Ambassade de France en matière de coopération scientifique et universitaire :

- un principe d'intégration : nous nous attachons à favoriser les actions qui permettent de valoriser au mieux les synergies entre formation et recherche, formation et entreprise, et entreprise et recherche ;
- un principe de partenariat se traduisant financièrement par la participation des deux parties au financement des actions menées, signe de l'engagement des partenaires.

S'il existe une véritable marge de progression quantitative (nombre de partenariats), les établissements français s'intéressant, pour une bonne partie d'entre eux, depuis peu à l'Ukraine, l'ambassade de France souhaite surtout mettre l'accent sur la consolidation qualitative des partenariats existants, l'enjeu étant de pouvoir contribuer à la constitution d'une dizaine de pôles de coopération autour d'universités à la fois ouvertes à la coopération et réputées d'excellence dans leur domaine. Ces pôles de coopération devraient, dans la mesure du possible, être adossés à des coopérations scientifiques et également à des partenariats avec des entreprises. Il s'agit en effet de pouvoir articuler étroitement chaque coopération avec les débouchés qu'elle propose, condition de son attractivité. Dans cette optique, plusieurs pôles de coopération se dessinent dorénavant et déjà clairement :

- autour de l'Université polytechnique de Kiev qui héberge, au sein de son Centre franco-ukrainien, l'espace CampusFrance Ukraine et qui a développé plusieurs partenariats avec des établissements français : Ecole polytechnique (mathématiques appliquées), Ecole centrale de Lyon (systèmes d'aviation, avec l'Université du Maine (chimie et management), Université Montpellier 2 (électronique),... ainsi qu'avec plusieurs sociétés du secteur informatique (Teamlog, Smile,...) ;
- autour de l'Université Chevtchenko qui a développé des coopérations fortes dans le domaine de la chimie dont un Groupement de recherche international (GDRI) avec l'Université de Toulouse Paul-Sabatier et participe au programme ARCUS avec l'Université de Strasbourg ;
- autour des 5 Universités ayant développé des programmes francophones dont la plupart débouche sur l'octroi d'un double diplôme : l'Académie de génie civil et d'architecture de Dnipropetrovsk (architecture et génie civil), l'Université technique de Donetsk (sciences de l'ingénieur et Master en), l'Université d'économie et de commerce de Kiev et ses filiales à Tchernihivsi, Vinnytsia et Kharkiv (économie et gestion), l'Université d'économie V. Hetman de Kiev (management) et l'Université d'économie de Kharkiv (statistiques et informatique décisionnelle, sécurité des systèmes informatiques et tourisme). Ces programmes qui rassemblent environ 850 étudiants ont en commun de proposer des formations dispensées majoritairement en français sur la base d'un partenariat avec un ou plusieurs établissements français. Le niveau d'implication du partenaire français est toutefois très variable et tous ces programmes ne débouchent pas sur une double-diplômation.

Outre l'accompagnement au quotidien des nombreux partenariats, ce poste s'attache donc à concentrer ses efforts à l'identification et/ou à la consolidation de ces pôles.

Dans cette optique, l'Ambassade de France :

- a lancé, en 2010, un appel à projets de Master en partenariat franco-ukrainien qui a permis de sélectionner 5 nouveaux programmes de Master contribuant à consolider cette logique de pôles,
- travaille en étroite coopération avec les attachés de coopération pour le français (ACPF) afin de proposer une rénovation des enseignements de français (pour non spécialistes),
- organise plusieurs manifestations destinées à favoriser la mise en place d'une coopération forte en sciences humaines (écoles d'été en SHS à Ouman (2009), Dnipropetrovsk (2010) et Ostroh (2011), conférences avec le soutien du Fonds d'Alembert destinées à permettre les échanges entre chercheurs et étudiants ukrainiens et chercheurs français ayant des projets de recherche liés à l'Ukraine.

VI- Contacts utiles

- *Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC)*

39, rue Reitarska
01 901 Kiev
Tél.: + 38 044 590 36 42/43
Fax : + 38 044 590 36 40
Site: <http://ambafrance-ua.org/>

- *Bureau de la coopération universitaire et scientifique au sein de l'Institut français d'Ukraine*

L'attaché de coopération universitaire et scientifique est rattaché à l'Institut français d'Ukraine (IFU), depuis la fusion entre le SCAC et l'IFU intervenue en janvier 2010.

Coordonnées :
Guillaume COLIN, Attaché de coopération universitaire et scientifique
Oksana LANDO, coordinatrice des bourses
84, rue Honchara (Institut français d'Ukraine)
Tél. : + 38 092 504 01 39
Fax : + 38 044 484 16 87
Courriel : info@cfucus.org

- *Centre franco-ukrainien NTUU KPI - bureau CampusFrance*

Olga DOROCH (coordinatrice de l'espace CampusFrance)
NTUU « KPI », 37 rue Peremoguy
Tél. : (044) 406 81 90
Fax (044) 482 16 87
Courriel : campusfrance.kiev@gmail.com
Site : <http://www.ukraine.campusfrance.org>

- *Relais CampusFrance en régions*

Alliance française de Dnipropetrovsk
Tél./fax : +38 (0562) 45 35 65 ou (056) 770 20 66
Courriel : afdnipropetrovsk@gmail.com
Site : <http://www.afdnipro-ua.org/fr/>

Alliance française de Donetsk
94, rue Artema - 83000 Donetsk
Tel. / Fax : +38 062 332 35 10
Courriel : afdonetsk@gmail.com
Site : <http://www.afdonetsk.org.ua>

Alliance française de Lviv
18A, rue Ohienka - 79007 Lviv

Tel. / Fax : +38 032 297 08 31
Courriel : afviv@gmail.com
Site : <http://www.afukraine.org/afviv/?lang=fr>

Alliance française d'Odessa

3, rue Sadova - 65045 Odessa
Tel. : +38 (048) 737 46 70 / 786-06-57
Tel. / Fax : +38 (048) 786-92-36
Courriel : info@af.od.ua
Site : www.af.od.ua

Alliance française de Rivne

17, rue Pouchkine - 33024 Rivne
Tél./fax : +38 (0362) 63 61 28
Courriel : afrivne@gmail.com
Site : www.alliancefr.rv.ua

Alliance française de Zaporijjia

63A, rue 40-rokiv Radyanskoi Oukrainy,
bur. 31
69035 Zaporijjia
Tél. : +38 (061) 212 77 97
Courriel : afzaporijie@gmail.com
Site : www.afzaporojie.org.ua

Alliance française de Louhansk

20B, rue Radianska, bureau 407
91021 Lougansk
Tél. : +38 (0642) 34 79 97
Fax : +38 (0642) 93 51 28
Courriel : aflohansk@gmail.com

Alliance française de Sebastopol

50, rue Velyka Morska, bur. 60
99011 Sébastopol
Tél./fax : +38 (0692) 54 52 14
Courriel : afsebastopol@gmail.com

Alliance française de Simferopol

11, rue Lénine, BP 522
95017 Simferopol
Tél. : +38 (0652) 25 30 84
Courriel : afsimferopol@gmail.com

Mise à jour : 8 novembre 2011